ECO-FLASH

Revue de presse mensuelle des dirigeants de TPE & PME de Provence

N° 110
Février
2024

Financer & Garantir

Créer ou Reprendre

Gestion des difficultés

Se désabonner

L'HUMEUR DU MOIS

par Patrick C. Michel

La révolte des Serfs !
Attaché à une terre tout en étant soumis à des obligations et ne disposant que de peu de liberté, nos agriculteurs seraient-ils redevenus des Serfs ?

C'est malheureusement la question que nous sommes en droit de nous poser.

Après l'Allemagne, la Roumanie, la Pologne, la Hongrie l'Italie et l'Espagne, c'est au tour de la France de rejoindre le mécontentement des agriculteurs Européens qui marque ce début d'année.

Depuis plusieurs années notre agriculture est confrontée aux accords de libre-échange, et là, on ne peut rivaliser. En effet, comment être compétitif avec des pays qui ne sont pas soumis aux mêmes règles économiques, sociales et sanitaires que nous ? Le résultat notre balance commerciale agricole est déficitaire !

Sans compter les normes et dictats ubuesques imposés par l'Europe et la surtranspositions des directives communautaires par l'Etat français.

Le monde agricole croule aujourd'hui sous la complexité administrative, les interdictions et contrôles multiples liées aux normes environnementales et les nombreuses augmentations qui touche l'électricité, le gaz, le GNR, l'alimentation animale et autres produits.

Le plus affligeant est le revenu d'un agriculteur qui bien souvent est inférieur au SMIC, quand il ne frôle pas le seuil de pauvreté pour une durée de travail hebdomadaire d'un minimum de 75 heures. Et ce malgré la loi Egalim, censée obliger les industriels et les grandes surfaces à mieux payer nos paysans. Une loi qui bien souvent n'est pas appliquée.

Il n'est nullement nécessaire de s'interroger sur le malaise profond qui touche le monde paysan et agricole, quand on sait que la France comptait plus de 2,3 millions d'exploitation au début des années 60, alors qu'aujourd'hui elles ne sont plus que 590 000 soit un recul de 74,34%.

Si on ne stoppe pas cette hémorragie en inversant la politique actuelle, notre autonomie alimentaire sera irrémédiablement remise en cause.

TABLEAU DE BORD

SMIC brut mensuel (35H) au 1er /01/24	1 766,92€
Seuil micro-entreprises (BIC) Seuil micro-entreprises (BNC)	188 700 € 77 700 €
Régime simplifié d'imposition (RSI) - BIC (plafond V. Marchandises) - BNC (plafond V. Prestations de services)	 840 000 € 254 000 €
Franchise de TVA - BIC (V. Marchandises) - BNC (P. Service)	 91 900 € 36 800 €
Taux d'intérêt légal (1er Semestre 2024)	5,07 %
Plafond mensuel sécurité sociale 2024	3 864 €

BAREME KILOMETRIQUE 2023

Nb de CV	< 5 000 km	5 001 à 20 000 km	> 20 000 km
3 CV	0,529 x d	(0,316 x d) + 1061	0,369 x d
4 CV	0,606 x d	(0,340 x d) + 1330	0,408 x d
5 CV	0,636 x d	(0,356 x d) + 1391	0,427 x d
6 CV	0,665 x d	(0,374 x d) + 1457	0,448 x d
7 CV et +	0,697 x d	(0,394 x d) + 1512	0,470 x d

FOCUS

Ellisphère : au cœur de la gestion des risques
TPE-PME pour vous permettre de faire face aux menaces auxquelles vous êtes confrontées, nous sommes à vos côtés pour :
- Le renseignement économique et financier
- La surveillance des IBAN clients/fournisseurs
- La prévention des risques de fraude
- La réalisation de fichiers de prospection

DEMANDE D'INFORMATION

PARTENAIRES INFOS

Créateurs repreneurs d'entreprises : faire accompagner son projet (www.bde13.fr)
Créer ou reprendre une entreprise ne s'improvisa pas, car une erreur d'appréciation peut avoir un impact significatif sur la pérennité et le développement de son activité. Depuis 2001 le pôle d'expertise du Bde13 (Bureau de Développement des Entreprises des Bouches du Rhône) propose aux porteurs de projets et

repreneurs d'entreprises, un accompagnement individuel et personnalisé (juridique, fiscal, social financier…) qui permet de répondre aux différentes étapes de la création d'une entreprise. Demande de contact

Création et développement d'entreprises
Le pôle d'expertise du Bde13 vous accompagne

- Informations fiscales et sociales
- Choix du statut juridique
- Montage de dossier (business-plan…)
- Financement

☏: 04.42.24.15.09 - www.bde13.fr

Assurance contre les impayés
Se garantir pour éviter les impayés c'est possible, grâce à l'Assurance-crédit. Cet outil d'appréciation du risque permet au dirigeant prévoyant de prendre une bonne décision de gestion en actionnant tous les leviers, afin d'éviter des impayés qui mettraient en péril la pérennité de son entreprise. Info : www.assurance-impaye.fr

Données conjoncturelles PACA
Dans le cadre d'un partenariat avec la Banque de France, nous vous proposons de prendre connaissance des dernières données économiques de la région PACA. Lire la note

TPE-PME : Soutien aux entreprises en difficultés
Dédié aux dirigeants de petites entreprises qui font l'objet de difficultés économique et financière, la vocation de www.tpepme.fr est d'apporter aux entrepreneurs un accompagnement et des réponses rapides et fiables en matière de traitement de difficultés. En savoir plus

Entreprises : comment bien gérer ses risques ?
Fraudes, risques d'impayés, insolvabilité… autant de menaces qui aujourd'hui pèsent et mettent en danger les TPE et PME. Spécialiste de l'information commerciale, ELLISPHERE est le partenaire idéal pour se prémunir de l'ensemble de ces menaces En savoir plus

SOCIAL

La date d'ancienneté sur le bulletin de paie vaut reprise d'ancienneté, à l'employeur d'apporter la preuve contraire
La date d'ancienneté figurant dans le bulletin de paie vaut présomption de reprise d'ancienneté, sauf à l'employeur à rapporter la preuve contraire. Légisocial du 1er

TNS : Calculez vos cotisations
Pour un travailleur indépendant (TNS) le coût annuel des cotisations et le montant de la régularisation de l'année précédente, dépend non seulement du montant de sa rémunération, mais également du cadre juridique dans lequel il exerce. Pour permettre aux entrepreneurs de mieux appréhender les cotisations sociales l'URSSAF à mis en place un simulateur Plus d'info URSSAF

La Cour de cassation précise le délai de 5 jours ouvrables pour tenir l'entretien préalable
En application de l'article L. 1232-2 du code du travail, l'entretien préalable ne peut avoir lieu moins de 5 jours ouvrables après la présentation de la lettre recommandée ou de la remise en main propre de la lettre de convocation. Légisocial du 31

JURIDIQUE

Annonces légales : la tarification forfaitaire est étendue à certains avis de modification des sociétés
Fini le paiement à la ligne ou au caractère ! Désormais, que ce soit pour les avis de constitution ou de certaines modifications des sociétés, un tarif identique s'appliquera pour tous et dans tous les départements. La lettre du gérant du 11 Lire la suite

Factures impayées : le taux des pénalités de retard franchit les 15 %
Après avoir doublé au cours du semestre précédent, le taux des pénalités dues par les professionnels en cas de paiement hors délai d'une facture augmente à nouveau à partir de ce mois de janvier 2024. La lettre du gérant du 11 Lire la suite

Mention de réserves sur l'approbation des comptes annuels
Dans une récente décision, la Cour de cassation s'est prononcée sur la réalité d'une dette issue d'un compte courant d'associé alors que cette dernière a fait l'objet d'une réserve lors ...Légifiscal du 16 Lire la suite

FISCAL

TVA sur les prestations de services entre la Métropole et les DROM : exemples
Les opérations sur les prestations de services entre la France Métropolitaine et les départements et régions d'outre-mer (DROM) constituent des opérations nationales soumises à TVA. Le taux de TVA applicable varie selon la situation. Légifiscal du 3 Lire la suite

Ce qui change pour votre entreprise au 1er janvier 2024
Crédits d'impôts, aides au paiement des factures d'électricité… Comme chaque année au 1er janvier, les règles applicables à votre entreprise évoluent. Découvrez les nouveautés 2024 ! Bercy infos du 4 Lire la suite

Sociétés au réel normal : la TVS doit être payée au cours de ce mois de janvier
C'est au cours de ce mois de janvier 2024 que la taxe sur les voitures de sociétés (TVS) due au titre des véhicules utilisés en 2023 doit être payée. La lettre du gérant du 11 Lire la suite

Comptes courants d'associés : voici le taux des intérêts déductibles pour les exercices clos le 31 décembre 2023
La limite de déductibilité des intérêts que l'on peut verser aux associés en rémunération de leurs apports en compte courant est fixée pour les sociétés qui ont clôturé leur exercice le 31 décembre 2023. La lettre du gérant du 18 Lire la suite

Taxes sur les véhicules de société (ex-TVS)
Les taxes sur l'utilisation de véhicules de tourisme (ex-TVS) sont des taxes annuelles dues par tous les

organismes possédants ou utilisant des voitures particulières. Légifiscal du 30 Lire la suite

Micro fiscal uniformisation Européenne
L'article 10 du projet de loi de finances pour 2024 prévoit la transposition de la réglementation européenne relative au système commun de TVA pour les petites entreprises. En 2025, le régime de franchise de TVA bénéficiera aux entreprises de l'Union européenne dans tous les États membres, jusqu'à 100 000 € de chiffre d'affaires européen. En France, le plafond national de chiffre d'affaires pour le bénéfice de la franchise serait abaissé à 85 000 € et les modalités de sortie du régime simplifiées et accélérées. Bercy infos

---

BANQUE/FINANCE

Financement des entreprises en PACA
Financer son projet de création ou de développement d'entreprise est réalisable, à condition de respecter un certain nombre de critères. Pour aider les dirigeants et les créateurs qui ont un besoin de trésorerie ou ont un projet d'investissement, la société aixoise d'expertise financière Horizon Gestion Finance propose « Finance Plus ». Dédié aux TPE et PME de la région, ce service a pour objectif de trouver des solutions de financement adaptées à chaque entreprise. Plus d'info

Prolongation de la possibilité d'étaler les remboursements de PGE jusqu'au 31 décembre 2026
TPE/PME, vous rencontrez des difficultés pour rembourser votre PGE ? Vous pouvez aménager votre période de remboursement. Bercy infos du 25 Lire la suite

---

ECO-GENE

Factures électroniques ou en est-on ?
Initialement prévue à compter du 1er juillet 2024, le calendrier de cette réforme a été reporté au 1er septembre 2026, laissant ainsi aux entreprises du temps supplémentaire pour préparer au mieux ce changement important.

Augmentation du RFR en 2024
Le revenu fiscal de référence (RFR) qui conditionne le seuil d'accès au versement libératoire de l'impôt sur le revenu (VLF) progresse. Dorénavant, pour bénéficier de cette option, le revenu fiscal de référence de l'année N-2 (soit 2022), doit être inférieur à 27 478€. Loi de finance 2024

ECO-FLASH
Est une publication d'Horizon Gestion Finance.
« Société d'expertise spécialisée en création, gestion et financement de trésorerie d'entreprises »

Toute reproduction à des fins commerciales est interdite. Directeurs de la publication Patrick C. Michel/Maÿlis Pion-Goureau.

Contact
HGF 930, rte de St Canadet 13100 Aix en Pce 04.42.24.15.09
www.tpepme.fr - contact.hgf@orange.fr